

Compte rendu de la séance du 19 mars 2026 du conseil d'établissement

Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h15 et remercie l'ensemble des participants. Un logiciel d'édition automatique du compte rendu est utilisé. Mme De Fesquet Briz, représentante des parents d'élèves GPE, accepte d'être secrétaire adjointe.

Au nom des représentants des parents d'élèves, la représentante des parents d'élèves demande la lecture d'une déclaration liminaire. Madame la Proviseure l'accepte.

Le texte est joint en annexe de ce compte-rendu. Les associations signataires y expriment : leur **indignation face à la précipitation** de la réforme de financement ; leur **inquiétude sur la fiabilité des données budgétaires** utilisées pour justifier les décisions ; leur opposition à une **hausse annoncée des frais de scolarité de 10 à 12 %** à la rentrée 2026 ; leur demande de **suspension de la part de hausse liée au transfert des pensions civiles** jusqu'aux conclusions des missions parlementaires en cours ; leur exigence de **transparence**, de **concertation réelle** et de **transmission formelle de leur déclaration** à la direction générale concernée, avec retour écrit.

La direction et notamment l'agente comptable secondaire indique : qu'elle transmettra bien la déclaration ; mais que les chiffres dont elle dispose ne correspondent pas à ceux avancés par les représentants de parents ; que, selon les documents présentés au niveau central, la situation reste dégradée malgré une amélioration par rapport aux projections de décembre ; que les mesures prises relèvent d'une **logique d'urgence budgétaire**.

La conseillère à la coopération et à l'action culturelle tient à souligner qu'il y a eu des concertations nationales et qu'elles continueront. A l'échelle du lycée français Charles Lepierre, indépendamment de la réforme de l'AEFE, l'établissement doit se réformer. Un déficit structurel est constaté qui ne permet pas de maintenir le fonctionnement tel qu'il est aujourd'hui.

Les représentants des parents tiennent à souligner : l'existence de **chiffres contradictoires** entre un déficit annoncé de l'ordre de **56 à 59 M€** en décembre et des éléments plus récents laissant apparaître soit un **résultat négatif limité** soit, selon certaines sources, un **excédent de 3 M€** ; l'absence de visibilité claire sur la part exacte des économies réalisées ailleurs que par les familles et sur la proportion réelle de l'effort demandé via les frais de scolarité ; la **hausse très forte des frais de scolarité sur plusieurs années**, estimée localement à environ **50 % en 5 à 7 ans** ; le risque d'atteinte à la **mixité sociale** et de perte d'attractivité de l'établissement ; la crainte d'un **effet de seuil**, avec départ de familles et baisse future des effectifs.

Les parents ont également demandé : si une **renégociation du calendrier d'application** des remontées financières était possible ; si une **mise en œuvre plus progressive** pouvait être envisagée ; si des **tarifications différenciées** selon la prise en charge par les entreprises pouvaient être étudiées, à l'image d'autres établissements du réseau.

La direction et l'administration ont rappelé que : la situation doit être analysée non seulement à partir d'un chiffre ponctuel, mais dans une **dynamique structurelle** ; le **modèle économique actuel n'est plus soutenable** ; des économies sont aussi recherchées au siège, dans l'organisation des services, dans la maîtrise des dépenses des établissements ; les frais de scolarité **ne constituent pas l'unique levier**, même s'ils sont un levier important. La direction reconnaît toutefois : le besoin de **mieux communiquer** sur l'ensemble des mesures prises ; la nécessité de donner une **vision plus complète** aux familles ; le risque réel sur les effectifs si les hausses deviennent trop lourdes.

Madame la Proviseure propose l'ordre du jour suivant :

1. adoption du précédent procès-verbal ;
2. compte financier ;
3. calendrier de fin d'année ;
4. voyage scolaire ;
5. questions diverses ;
6. présentation d'un événement de fin d'année.

Décision : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, sans modification. 21 votants, 21 Pour

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame la Provisure soumet le procès-verbal de la dernière séance à l'approbation du conseil.

Décision : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans modification. 21 votants, 21 Pour

2. Présentation du compte financier 2025

Le Secrétaire Général et l'agente comptable présentent les chiffres du compte financier sur la base d'un diaporama joint en annexe à ce compte rendu.

Ils précisent l'organisation de l'agence comptable secondaire ; la distinction entre le **budget prévisionnel** et le **compte financier**, qui retrace l'exécution réelle de l'exercice ; et la spécificité du fonctionnement comptable d'un lycée français EGD c'est-à-dire que certains flux n'apparaissant pas directement dans le budget de l'établissement.

Sur la situation budgétaire de l'établissement, il a été indiqué que : les recettes budgétaires proviennent quasi exclusivement des familles soit environ 15,1 M€ ; l'écart global recettes/dépenses fait apparaître un solde positif de 117000 €, ramené uniquement à 17000 € après retraitement de certains flux spécifiques. L'établissement est donc présenté comme à l'équilibre dépenses = recettes malgré une augmentation de plus de 1 million € de recettes en 2 ans.

Il a été rappelé que l'augmentation des recettes s'explique à la fois par la hausse des tarifs ; la progression des effectifs. Les effectifs constatés au 1er septembre chaque année ont progressé favorablement depuis 2023, avec une hausse surtout visible au collège et au lycée. La direction reste toutefois prudente pour la rentrée suivante : les réinscriptions sont jugées **plus lentes**. Aucune projection définitive n'est encore arrêtée.

Les principales dépenses sont : la masse salariale (rémunérations des **personnels de droit local** : environ **7,5 M€**) ; le **fonctionnement** : environ **2,7 M€** ; l'**investissement** : environ **100 000 €** ; et les **versements financiers** vers l'échelon central et autres flux.

Le point majeur souligné est la progression continue de la **masse salariale**. Cette masse salariale se divise en 2 composantes : la Participation à la rémunération des personnels résidents (PRR) et les rémunérations des personnels de droit local.

La direction a insisté sur le poids croissant de la PRR : environ **2,5 M€** en 2025 ; avec un taux de prise en charge des rémunérations des 65 personnels fonctionnaires résidents/détachés en augmentation : taux passé de **44 %** à **52 %** ; hausse déjà annoncée à **54 % en 2026** et **56 % en 2027**.

Les échanges ont mis en évidence que la combinaison de la masse salariale locale et de la PRR constitue désormais **l'enjeu financier principal** de l'établissement. Le futur transfert des pensions civiles représenterait un impact très significatif sur les coûts.

La direction a indiqué que : la comptabilité analytique a progressé ; les activités annexes sont désormais mieux suivies : elles sont, pour la première fois, **globalement excédentaires** mais la **garderie** reste toutefois déficitaire. Un travail complémentaire de **contrôle de gestion** doit être engagé afin de produire des indicateurs plus réguliers et plus fins.

La direction a résumé la situation ainsi : la situation n'est **pas catastrophique à court terme** ; mais l'établissement reste **fragile à moyen terme**. Sans action structurelle, des difficultés apparaîtront dans les prochaines années. Des marges de manœuvre doivent être recherchées : dans la maîtrise des dépenses ; dans le développement de recettes complémentaires ; et dans une réflexion sur les investissements futurs.

Décision : Cette décision est adoptée à l'unanimité, sans modification : 21 Votants, 8 Pour, 11 abstentions

3. Calendrier de fin d'année scolaire 2025-2026

Madame la Provisure présente le calendrier de fin d'année.

2 membres votants sont partis en cours de séance

Décision : Cette décision est adoptée à l'unanimité, sans modification. 19 votants, 19 Pour

4. Voyages scolaires

Un projet de voyage scolaire a été présenté : destination : **jardins zoologiques** de Lisbonne ; **1 nuit sur place** ; une classe de **CE2** ; financement : participation des familles, le séjour se déroulant hors temps scolaire. Le projet comprend : arrivée en fin de journée le jeudi ; repas ; activités de découverte ; nuit sur place ; activités le lendemain matin.

Les représentants des parents d'élèves regrettent le fait qu'il ne concerne pas toutes les classes du même niveau. Une seule classe ne participe pas. La liberté est toujours laissée aux enseignants de porter ou non ce type de projet.

Décision : Le voyage scolaire est adopté à l'unanimité, sans modification : 19 Votants, 19 Pour

5. Questions diverses

Les questions diverses arrivées hors délai seront traitées en réunions de travail avec les différents représentants ayant posé des questions

Questions des représentants des élèves FCPE :

- Incident électrique ayant provoqué la fermeture du lycée pendant 1 jour. Les représentants des parents ont interrogé la direction sur la gestion de l'incident électrique récent, et plus particulièrement sur les moyens d'information des familles en cas d'urgence. La direction a répondu que la situation avait été gérée au plus vite ; que l'équipe de sécurité s'était fortement mobilisée ; qu'elle a fait au mieux en raison des contraintes techniques qui font qu'en cas de coupure totale, il n'y a pas de moyens de communication.

Questions des représentants des personnels du 2nd degré SNES :

- Une demande de modification du règlement intérieur a été évoquée afin de permettre aux lycéens de se rendre **de manière autonome à la piscine**, sous certaines conditions. Le texte doit suivre le circuit habituel : examen préalable en instance compétente ; puis présentation ultérieure au conseil d'établissement.

- Le sujet de la formation PSC pour les élèves de 3e a donné lieu à débat. Il convient de noter que tout le monde s'accorde sur l'importance de la formation ; la difficulté d'organisation sur le temps scolaire. La direction propose une réflexion en **conseil pédagogique** et une meilleure planification sur des plages identifiées dans l'année.

- Une réflexion doit s'engager avec tous sur le calendrier des voyages scolaires. Cette question relève du conseil pédagogique. Lors de la prochaine séance, les représentants des personnels enseignants pourront porter cette question.

- Le remplacement entre les services est rendu difficile voir quasi impossible en raison des risques de contentieux en matière de droit du travail

- Une question a été posée sur la capacité de l'établissement à faire face aux départs de personnels détachés dans un contexte financier contraint. La direction a indiqué ne pas disposer encore de réponse définitive ; qu'une campagne de recrutement est en cours ; et que l'attractivité des postes reste un enjeu majeur.

6. International Day

L'événement International Day a été présenté : samedi 11 avril de 11h à 15h, **participation de 34 pays contre 15 l'année précédente ; défilé des pays ; stands ; spectacles ; passeport distribué aux enfants avec questions par pays ; implication souhaitée de toute la communauté éducative. Il a été rappelé que les élèves présents seront sous la responsabilité de leurs parents.**

Madame la Proviseure clôt la séance en remerciant les membres pour leur collaboration.

Le secrétaire de séance, Frédéric MONNIER

La secrétaire de séance adjointe, Ariane DE FESQUET BRIZ

La Proviseure, Pascale GAUTROT LAMOUREUX